

Festi 'Vapeur

27 & 28 juin 2009 à Digoin (71) – Chassenard (03)

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LA BOURSE

Nous vous proposons des emplacements de vente non couverts de 6 m minimum de façade sur 3 m de profondeur (inclure le véhicule dans les 6 mètres) 1 seul véhicule par stand, au prix de : 3,00 € le mètre linéaire (tarif net de toute taxe).

Règlement uniquement par chèque à l'ordre de **Festi 'Vapeur**

Pour chaque stand il vous sera remis 2 badges dont le port est obligatoire à partir du vendredi 26 au lundi 29, donnant droit au libre accès à l'ensemble du site pendant les 2 jours.

IMPORTANT : Le site sera gardé du vendredi soir au dimanche soir. Ne sont admis à camper sur place que les personnes ayant un badge personnalisé. Les autres personnes seront invitées à quitter le site à 20 heures au plus tard. Réception à partir de 14 h. le vendredi 26 juin 2009
Aucun accès autorisé sur le terrain avant cette date.

Veillez trouver ci-joint 1 formulaire « confirmation de réservation » stipulant nos conditions de location.

Votre engagement sera ferme et définitif. Toute défection de votre part, ainsi que les intempéries ne pourront donner lieu à un remboursement, même partiel du montant de votre participation.

La responsabilité de **Festi 'Vapeur** ne pourra être engagée en aucune sorte pour les dommages que vous pourriez causer à autrui ni pour ceux que vous pourriez vous-même subir.

Pour ceux qui installent des structures, il est important que l'amarrage soit fait solidement, pour éviter les dégâts en cas de coups de vent.

Nous vous rappelons que l'heure d'arrivée le samedi et le dimanche est fixée à 8 heures au plus tard.

L'organisation d'une tombola n'est pas autorisée.

PS : Toute réservation ne pourra être prise en considération qu'accompagnée du formulaire de « confirmation de réservation » et du chèque du montant du nombre de mètres réservés.

Les personnes non inscrites à la manifestation ne sont pas autorisées à pénétrer sur le site en dehors des heures d'ouverture au public (9 h – 18 h)

Nous vous accueillons sur un terrain privé, votre emplacement devra être nettoyé avant votre départ (les exposants ne respectant pas cette consigne seront poursuivis pour décharge sauvage)

Festi 'Vapeur

27 & 28 juin 2009 à Digoin (71) – Chassenard (03)

Organisé par le Chaudron et l'ASCL

CONFIRMATION DE RESERVATION D'EMPLACEMENT

Ce dossier constitue une demande d'inscription de la part du participant et ne présume en rien de l'engagement de la part de l'organisateur. Compte tenu de la configuration du site, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi).

Raison sociale :

Responsable du stand : M., Mme, Mlle :

Adresse :

Ville Code Postal

Téléphone : Fax :

Portable :

Emplacement : ... mètre(s) linéaire(s) x 3,00 €/ le mètre, soit un total de : €

Produits exposés et vendus :

Jour d'arrivée : Heure :

Nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre réservation avant le 15 mai 2009, dernier délai et de nous retourner ce formulaire dûment daté et signé par vos soins, accompagné de votre règlement (uniquement par chèque) libellé au nom de

Festi 'Vapeur.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le chèque de règlement et ce formulaire. L'affectation des emplacements se fera selon l'ordre d'arrivée des inscriptions définitives, le cachet de la poste faisant foi.

Pour accéder sur le site, badge, port obligatoire (2 par stand 3 x 6 m)

Date Signature

Ce dossier est à adresser à :

Festi 'Vapeur

M. Gilles Martinant

4 chemin des Bruyères

03130 St Léger sur Vouzance

Tél. : 04.70.55.60.47 Mél : gilles.martinant@wanadoo.fr

- Date de réception du dossier N° Dossier

N° Chèque : Banque

Montant du chèque : N° de Badge :